

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6925**

### Intitulé

Responsable d'entreprise artisanale du bâtiment

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)	Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

230p Coordination de chantiers tous corps d'état

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable d'entreprise artisanale du bâtiment détermine la stratégie de l'entreprise et dirige sa mise en œuvre. En fonction de l'effectif de l'entreprise, il peut intervenir directement dans la production ou non.

Il définit la politique commerciale de l'entreprise et s'engage sur la rentabilité des chantiers et de l'entreprise. Il a la responsabilité d'assurer l'équilibre financier des chantiers et de contrôler l'exécution des travaux en cours et en fin de chantier dans le respect des délais et des règles de sécurité, de santé et de qualité.

Il réalise la gestion des ressources humaines et organise la délégation dans l'entreprise. Il veille au développement de l'image de l'entreprise.

Ses activités peuvent varier selon l'effectif de l'entreprise (au plus 20 salariés), les différents corps de métier et la complexité du chantier. Toutefois, la polyvalence du responsable d'entreprise artisanale du bâtiment est un des éléments caractéristiques du métier.

Elaboration de la stratégie et gestion des projets de développement d'une entreprise artisanale du bâtiment

Analyse de l'environnement de l'entreprise

Gestion de projet Partenariats

Prestations de services

Analyse et pilotage de l'activité économique et financière d'une entreprise artisanale du bâtiment

Comptabilité de l'entreprise

Suivi de l'activité économique et financière

Gestion de la trésorerie

Gestion des ressources humaines et management de l'équipe d'une entreprise artisanale du bâtiment

Gestion des ressources humaines

Management de l'équipe

Mise en place et animation de la politique Hygiène, Qualité, Sécurité et Environnement

Réalisation d'actions commerciales et de communication dans une entreprise artisanale du bâtiment

Actions commerciales

Relations extérieures

Pilotage de chantier dans une entreprise artisanale du bâtiment

Conseil technique et élaboration des offres

Préparation du chantier

Achats et approvisionnements

Gestion de chantier

Le (la) titulaire est capable de :

- Définir la stratégie de l'entreprise
- Mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise
- Analyser la situation économique et financière de l'entreprise
- Piloter l'activité économique et financière de l'entreprise
- Assurer la gestion des ressources humaines de l'entreprise et la mise en œuvre des démarches Qualité Hygiène Sécurité Environnement
- Manager l'équipe de l'entreprise
- Organiser et assurer la relation commerciale avec les clients et les relations extérieures
- Négocier et vendre des prestations
- Organiser un chantier
- Réaliser le suivi et la réception d'un chantier

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Artisanat du bâtiment

Responsable d'Entreprise Artisanale du Bâtiment - Artisan du bâtiment

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

## Réglementation d'activités :

Pour s'installer, le chef d'entreprise doit être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau V dans le métier exercé ou justifier d'une expérience professionnelle de 3 années effectives dans le métier.

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes visées sont articulées autour de 5 composantes suivantes :

- Elaboration de la stratégie et gestion des projets de développement d'une entreprise artisanale du bâtiment
- Analyse et pilotage de l'activité économique et financière d'une entreprise artisanale du bâtiment
- Gestion des Ressources Humaines et management de l'équipe d'une entreprise artisanale du bâtiment
- Réalisation d'actions commerciales et de communication dans une entreprise artisanale du bâtiment
- Pilotage de chantier dans une entreprise artisanale du bâtiment

Les évaluations se présentent sous la forme d'évaluation en organisme agréé (étude de cas individuelle à partir des données de l'entreprise et d'une trame d'analyse mise à disposition, quizz, ...), en entreprise (constitution d'un dossier écrit individuel portant sur les compétences à acquérir en lien avec le projet de développement) et un entretien oral individuel avec le jury.

### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 6925 - Elaboration de la stratégie et gestion des projets de développement d'une entreprise artisanale du bâtiment	<b>Descriptif et modalités d'évaluation :</b> <b>Compétences évaluées :</b> - Définir la stratégie de l'entreprise - Mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise <b>Modalités d'évaluation :</b> 1 / Etude de cas écrite individuelle en organisme agréé (2 heures) à partir des données de l'entreprise et d'une trame d'analyse mise à disposition 2 / Constitution d'un dossier écrit individuel portant sur l'analyse de l'environnement de l'entreprise et décrivant son projet de développement (axes stratégiques et plan d'action) 3/ Entretien oral individuel avec le jury
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 6925 - Analyse et pilotage de l'activité économique et financière d'une entreprise artisanale du bâtiment	<b>Descriptif et modalités d'évaluation :</b> <b>Compétences évaluées :</b> - Analyser la situation économique et financière de l'entreprise - Piloter l'activité économique et financière de l'entreprise <b>Modalités d'évaluation :</b> 1 / Trois études de cas écrites individuelles en organisme agréé à partir des données de l'entreprise ou de données mises à disposition : Bilan, compte de résultats, opérations de clôture des comptes, analyse financière de l'entreprise (équilibres financiers, ratios, ...) et analyse d'un investissement : 2 heures Taux horaire et prix de vente : 2 heures Rentabilité de chantier et conformité des documents commerciaux : 2 heures 2 / Constitution d'un dossier écrit individuel décrivant les analyses et les projets du candidat en la matière 3/ Entretien oral individuel avec le jury
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 6925 - Pilotage de chantier dans une entreprise artisanale du bâtiment	<b>Descriptif et modalités d'évaluation :</b> <b>Compétences évaluées :</b> - Organiser un chantier - Réaliser le suivi et la réception d'un chantier <b>Modalités d'évaluation :</b> 1/ Etude de cas écrite individuelle en organisme agréé sur le pilotage technique d'un chantier : 2 heures 2 / Constitution d'un dossier écrit individuel portant sur l'analyse détaillée d'un chantier de l'entreprise et intégrant des propositions d'axes d'amélioration 3/ Entretien individuel oral avec le jury

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 6925 - Gestion des ressources humaines et management de l'équipe d'une entreprise artisanale du bâtiment	<p><b>Descriptif et modalités d'évaluation :</b> Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la gestion des ressources humaines de l'entreprise et la mise en œuvre des démarches Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement</li> <li>- Manager l'équipe de l'entreprise</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> 1 / QCM écrit individuel en organisme agréé sur les aspects législatifs, règlementaires, conventionnels et QHSE 2/ Etude de cas écrite individuelle en organisme agréé sur le management et la gestion des ressources humaines 3 / Constitution d'un dossier écrit individuel décrivant les analyses et les projets du candidat en la matière 4/ Entretien individuel oral avec le jury</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 6925 - Réalisation d'actions commerciales et de communication dans une entreprise artisanale du bâtiment	<p><b>Descriptif et modalités d'évaluation :</b> <b>Compétences évaluées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser et assurer la relation commerciale avec les clients et les relations extérieures</li> <li>- Négocier et vendre des prestations</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> 1/ Mise en situation individuelle d'entretien de vente / négociation commerciale avec un client en organisme agréé : 30 mn 2/ Etude de cas écrite individuelle en organisme agréé à partir des données de l'entreprise ou de données mises à disposition portant sur la définition de priorités en matière de prospection suite à une analyse des opportunités et risques commerciaux et des avantages concurrentiels de l'entreprise : 2 heures 3 / Constitution d'un dossier écrit individuel décrivant les analyses et les projets du candidat en la matière 4/ Entretien oral individuel avec le jury</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un cadre administratif de la CAPEB régionale</li> <li>- Un professionnel issu du métier, artisan du bâtiment (de préférence certifié REAB)</li> <li>- Un spécialiste extérieur à la CAPEB, n'étant pas intervenu dans la formation des candidats et n'ayant aucun lien avec les candidats : comptable, juridique, banquier, ..)</li> </ul>
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un chef d'entreprise artisanale du bâtiment en activité</li> <li>- Une gestionnaire d'une entreprise artisanale du bâtiment en activité</li> <li>- Un représentant d'un organisme de formation mettant en place le REAB</li> <li>- Un expert national ou local CAPEB de la certification</li> </ul>
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Responsable d'entreprise artisanale du bâtiment" avec effet au 09 août 2017, jusqu'au 21 décembre 2022.

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Responsable d'entreprise artisanale du bâtiment" avec effet au 21 avril 2014, jusqu'au 09 août 2017.

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Responsable d'entreprise artisanale du bâtiment avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2014.

Arrêté du 23 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 8 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 1er décembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Responsable d'entreprise artisanale du bâtiment'.

Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : Homologation pour un an à partir de la parution du présent arrêté au Journal Officiel.

Arrêté du 29 juillet 1993 publié au Journal Officiel du 26 août 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation pour un an à partir de la parution du présent arrêté au Journal Officiel, sous l'intitulé 'Futurs responsables d'entreprises artisanales du bâtiment Rhône-Alpes', par l'Association pour la Formation dans l'Artisanat du Bâtiment Rhône-Alpes (AFABRA).

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

Une cinquantaine par an de titulaires de la certification

#### Autres sources d'information :

[www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)

<http://www.capeb.fr>

#### Lieu(x) de certification :

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Bas-Rhin ( 67) [Strasbourg]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Haut-Rhin ( 68) [Colmar]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Charente ( 16) [Angoulême]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Charente-Maritime ( 17) [La Rochelle]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Deux-Sèvres ( 79) [Niort]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Auvergne Rhône-Alpes - Puy-de-Dôme ( 63) [Clermont-

Ferrand]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône ( 69) [Lyon]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Bourgogne Franche-Comté - Jura ( 39) [Lons-le-Saulnier]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Bretagne - Côtes-d'Armor ( 22) [Saint Briec]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Bretagne - Finistère ( 29) [Quimper]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Bretagne - Ille-et-Vilaine ( 35) [Cesson-Sévigné]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Bretagne - Morbihan ( 56) [Vannes]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Centre - Cher ( 18) [Bourges]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Centre - Indre-et-Loire ( 37) [Tours]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Centre - Eure-et-Loir ( 28) [Chartres]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Île-de-France - Val-d'Oise ( 95) [Cergy-Pontoise]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne ( 31) [Toulouse]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Normandie - Calvados ( 14) [Caen]

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : Pays de la Loire - Loire-Atlantique ( 44) [Nantes]

CAPEB Nationale

2 rue Béranger

75140 PARIS CEDEX 3

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Couverture sur l'ensemble du territoire

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Responsable d'entreprise artisanale du bâtiment